



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2016, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-312** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310)* ».

L'objet de ce règlement vise à modifier les tarifs visant l'occupation temporaire du domaine public afin de permettre l'implantation du nouveau logiciel de gestion des occupations du domaine public (DÉTOUR).

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 11 février 2016

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

